

## Lettre ouverte à Melchior Wathelet

Le 8 mai 2014.

Monsieur le secrétaire d'État

La baisse de la TVA à 6% pour les particuliers n'est-elle pas applicable à tous les particuliers?

La mesure est sensée bénéficier aux travailleurs, mais est largement compensée par le report d'un saut d'index, Jusque là , tout le monde à bien compris.

Là où les choses dérapent, c'est quand les compagnies de distribution refusent de baisser la TVA à 6% sur les factures destinées aux domaines résidentiels qui sont alimentés via une cabine haute tension et qui répartissent le courant transformé sur place aux différents copropriétaires qui ne sont que des particuliers.

Ces personnes ne bénéficient donc pas d'une réduction de 15% sur leur facture de TVA mais subissent comme les autres les effets du saut d'index.

On peut donc dire qu'elles sont totalement discriminées dans le cadre de l'application de cette mesure.

La position des fournisseurs d'électricité est d'autant plus difficile à comprendre compte tenu qu'elles sont sensées restituer à l'État la TVA collectée.

Je demande donc votre intervention pour faire cesser cette discrimination afin de rétablir une égalité de traitement pour tous les citoyens.

Je vous remercie pour l'attention que vous ne manquerez pas de porter à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire d'État, l'assurance de ma considération distinguée.

Léon Kersten  
[www.rendeznouslabelgique.be](http://www.rendeznouslabelgique.be)